

# SALAIRES

## Sur les grands axes affichés par le gouvernement

### Maintien du pouvoir d'achat

« Garantie du maintien du pouvoir d'achat du **traitement indiciaire** ».

La prise en compte du **traitement indiciaire** conduit à additionner l'augmentation procurée par la valeur du **point avec** celle procurée par toute prise d'ancienneté se traduisant par une augmentation du **niveau indiciaire**.

C'est la fin du principe même de la **carrière** puisque l'avancement d'échelon et la promotion de grade ou de corps participent en totalité au seul maintien du pouvoir d'achat du traitement par rapport à l'indice des prix à la consommation.

La méthode consisterait à procéder, en fin d'année, à une comparaison **individualisée** entre la progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) et l'évolution du traitement indiciaire. En cas de « retard » du traitement, une compensation interviendrait en fin d'année sous forme **d'indemnité** compensatrice personnalisée.

Autrement dit, le gouvernement accentuerait sa politique de remplacement du traitement par des primes, avec les conséquences pour la carrière et pour la retraite.

### Progression du pouvoir d'achat

Les éléments de progression ne proviendraient plus que : des mesures indemnitaires, des heures supplémentaires, de la monétisation des CET.

C'est à la fois la prime « au mérite » et le « travailler plus pour gagner plus ». Plus de prise en compte de l'expérience acquise par ancienneté (la prise d'échelon ne sert qu'au strict maintien) ni de retour de la croissance produite par l'ensemble des salariés, fonctionnaires compris.

### Grille indiciaire

Les ministres envisagent la création d'une « commission grille » pour analyser les causes qui, dans la grille, provoquent de la perte de pou-

voir d'achat. Notamment les débuts et fins des carrières. Il s'agirait, simplement, de constater et mesurer les causes des retards pris par telle ou telle situation indiciaire au regard de l'évolution des prix. Par exemple : les gains indiciaires trop réduits dans les premiers échelons, les temps de passage trop longs dans les derniers, pour, ensuite, procéder à des rafistolages très ponctuels.

Une telle politique continuerait à faire chuter les niveaux de la grille (phénomène de « *smicardisation* »). A quoi le gouvernement répond qu'il déposera une proposition de loi, d'ici la fin 2008, pour aller **vers une Fonction publique de métiers**, avec une mise en œuvre déportée dans le temps comme pour la LOLF.

Le financement serait assuré par le retour de la moitié des économies budgétaires du non remplacement de 1 fonctionnaire sur 2 !

**Comme on le voit, l'ensemble de ces projets constitue une remise en cause profonde des principes mêmes sur lesquels est construite la Fonction publique française. Avec des conséquences concrètes sur les rémunérations et les carrières de tous les fonctionnaires. La mobilisation de tous sera indispensable pour contraindre le gouvernement à aborder les discussions salariales sur d'autres bases.**

## Les mystères de l'indice des prix

+ 2,6 % de hausse des prix pour 2007 annonçaient les gazettes avec la publication de l'indice de décembre diffusé par l'INSEE (le 15 janvier).

+ 1,5 % pour 2007 clament les mêmes en cette fin janvier.

**Explication :** la hausse de 2,6 % est l'augmentation « en glissement » ou « en niveau » enregistrée par l'indice des prix à la consommation (IPC) entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

La hausse de + 1,5 % est celle reflétée par « l'indice moyen annuel » pour 2007, c'est-à-dire l'évolution en moyenne sur l'année des baisses et hausses enregistrées sur chacun des douze mois.

C'est ce second indice qu'utilise le gouvernement pour indexer les pensions de retraites du public et du privé. Sauf qu'il ne se réfère pas à l'indice constaté en fin d'année, mais à celui qui figure en prévision dans les projets de loi de finances. Ce qui l'a conduit à sous-estimer la réalité pour 2007 en prenant +1,3 % (projection en septembre) alors que la hausse moyenne s'avère être de + 1,5 %.

Une telle moyenne gomme évidemment les à-coups mensuels et prend en compte ces mêmes à-coups avec retard. Ainsi, la comparaison depuis 2000 des deux indices (hors tabac) en glissement et en moyenne montre ces décalages. Décalage plus important en 2007 en raison de l'accélération de l'inflation en fin d'année.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
glissement	1,6	1,3	2,1	1,6	1,9	1,6	1,5	2,6
moyenne	1,6	1,6	1,8	1,9	1,7	1,7	1,7	1,5

## Etat des lieux

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2007, la perte de la valeur du point : **-7,77 %**

sur l'indice INSEE (hors tabac), et - 8,81 % (avec tabac).

**Sur l'année 2007 :**

En glissement sur les douze mois : +2,6 % pour les prix, + 0,8 % pour le point indiciaire.

En moyenne annuelle : + 1,5 % pour les prix, + 0,73 % de hausse du point en moyenne sur l'année.